

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2021

-----0-----

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé Salle Pierre De Montesquiou, afin d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, et sous la présidence de Monsieur Jean-François ROUSSE, Maire

SECRETARE : Mme Khadidja TALHAOUI

Date de la convocation : 29 janvier 2021	Présents : 26	Ayant donné procuration : 3	Volants : 29
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Volants
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Gilles MOUROT			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Lionel PITTON			1
Mme Charlotte FERNANDEZ			1
M. Patrick GIACOSA			1
Mme Khadidja TALHAOUI			1
M. Jean-Paul BEYRIE			1
Mme Marie-Dominique RAMEAU			1
M. Joris MAYOR – PLANTÉ			1
Mme Isabelle DUFAU			1
M. Maxime CASTELNAU			1
Mme Aline PEROTTO			1
M. Benoît DAUGA			1
	Mme Joëlle BERNABEU	Mme Françoise MARTINEZ	1
M. Lionnel BEYRIES			1
Mme Karine AUGUSTE			1
M. Richard TANCOGNE			1
M. Jean-Luc MAGEN			1
Mme Gisèle BIÉMOURET			1
	M. Philippe BRET	M. Christophe CAMPA	1
	Mme Nathalie RATA	Mme Gisèle BIÉMOURET	1
M. Christophe CAMPA			1
Mme Claudine GIRAUD			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Alexandre BAUDOUIIN			1
Mme Frédérique BROSSARD			1
M. Benoît AUPRÉTRE DE LAGENEST			1
26	3	3	29

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2020

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 – REAMENAGEMENT DES ALLEES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention aussi substantielle que possible au titre de la DETR 2021 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions aussi substantielles que possible auprès de tout organisme susceptible d'apporter son aide ;
APPROUVE le plan de financement ci-après :

OPERATION D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL €/HT

Année		FINANCEMENT										TOTAL SUBVENTION		Commune			
		DEPENSES PREVISIONNELLES					FINANCEMENT					€HT	%	€HT	%		
Objet		Montant €/HT	TOTAL €HT	Fonds de concours Communauté de communes de la Ténarèze		Région Midi-Pyrénées		Département du Gers Fonds de concours		Département du Gers Fonds départemental de développement		Amende de police		DETR DSIL OCCITANIE		Commune	
				%	Montant €HT	%	Montant €HT	%	Montant €HT	%	Montant €HT	%	Montant €HT	%	Montant €HT	%	Montant €HT
2018	Maitrise d'œuvre phase études	296 595,00															
	Frais liés à la procédure de concours (primes aux non retenus) + divers	86 800,00	1 531 726,00	1,959%	30 000,00			9,793%	150 000,00								
	Maitrise d'œuvre suivi de chantier	55 505,00															
	Travaux	1 092 826,00															
2019	Maitrise d'œuvre	84 911,81	1 885 295,73	1,591%	30 000,00	16,778%	316 317,00	0,000%	0,00	0%	0,00	0,000%	0,00	26,521%	500 000,00	55,110%	1 038 978,73
	Travaux	1 800 383,92															
2020	Maitrise d'œuvre	46 568,48	889 265,00	3,374%	30 000,00	27,853%	247 689,80	8,773%	78 016,20	0%	0,00	0,000%	0,00	40,000%	355 706,00	20,000%	177 853,00
	Travaux	842 696,52															
2021	Maitrise d'œuvre	58 557,54	1 092 096,60	2,747%	30 000,00	30,292%	330 819,10	14,394%	157 196,80	0%	0,00	2,275%	24 841,00	30,292%	330 819,10	20,000%	218 420,60
	Travaux	1 033 539,06															
TOTAL €HT		5 398 383,33	5 398 383,33	2,22%	120 000,00	16,58%	894 825,90	4,36%	235 213,00	3%	150 000,00	0,46%	24 841,00	33,33%	1 799 215,30	40,28%	2 174 288,13

DEMANDE DE DETR 2021 – RENOVATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention de 30% au titre de la DETR 2021 ;

APPROUVE le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT GENDARMERIE - PHASE COMPLEMENTAIRE €/HT			
	2018	2021	Remarques
Maîtrise d'œuvre	453 666,17 €	561 163,60 €	
Mission coordonnateur SPS	10 017,18 €	4 327,00 €	
Mission de contrôle technique	29 166,67 €	28 946,00 €	
Mission OPC - Ordonnancement Pilotage et Coordination	44 900,00 €	60 560,00 €	
Travaux	3 740 000,00 €	4 536 792,00 €	
Travaux complémentaires :			
Vidéoprotection : réseaux, alimentation électrique, achat caméras	0,00 €	14 497,07 €	
Véhicules électriques : réseaux, borne de recharge Plan de relance	0,00 €	16 071,69 €	
Modulaires : réseau électricité AEP, secours électrique sur groupe électrogène, alimentation électrique, "jupe" de protection basse (Plan Vigipirate) Niveau secours non prévu initialement	0,00 €	9 073,66 €	
Modification du projet pour obtenir autorisation de commencement de la Gendarmerie au niveau national cf. pièces jointes	0,00 €	19 656,66 €	envoi des informations après lancement du DCE
Electricité : adaptations de prestation	0,00 €	331,27 €	
Optimisation du réseau d'eau potable	0,00 €	6 209,00 €	
Réseaux complémentaires sous garages, magasin, terrassement complémentaire	0,00 €	7 526,66 €	
Réseaux : modifications, réseaux sous dallage complémentaire	0,00 €	12 142,20 €	
Modification réseaux d'éclairage : demande complémentaire de la Gendarmerie (incivilités, plan Vigipirate)	0,00 €	3 945,48 €	
Gaz : dévoiement canalisation sous futurs garages	0,00 €	32 988,71 €	
Raccordement ENEDIS	0,00 €	24 891,47 €	
Etude de sol, relevés et coupes, diagnostic amiante Etude géotechnique, diagnostic structurel, recherche des réseaux d'assainissement, bornage entrée, frais de la procédure de concours	64 724,98 €	80 717,14 €	

Déplacement tête de ligne Orange et passage réseau	0,00 €	1 137,83 €	
Gaz suppression branchement	0,00 €	5 071,71 €	
Marché de service juridique	0,00 €	25 000,00 €	
Assurances dommage ouvrage et tous risques chantier	0,00 €	38 625,85 €	
TOTAL €HT	4 342 475,00	5 489 675,00 €	
DIFFERENCE		1 147 200,00 €	

SIGNATURE DE L'AVENANT 1 POUR LE LOT 15 – RENOVATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 pour le lot 15 – modulaires
AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE ANNEE 2021

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que la Garantie de la commune de Condom est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Condom est autorisée à souscrire pendant l'année 2021,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Condom pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la commune de Condom s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

AUTORISE Monsieur le Maire, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Condom, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION COMMERCIALE CONDOMOISE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de l'attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'associations des commerçants de Condom ;

DÉCIDE d'inscrire les crédits de la subvention au budget primitif pour l'exercice 2021 à l'article 6574.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GERS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de l'attribution d'une participation de 3 300 € affectée à l'École des métiers de la Chambre des Métiers du Gers ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2021, à l'article 6281.

MODIFICATION D'UNE DENOMINATION DE VOIE SECTEUR RIVE GAUCHE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de dénomination et numérotation des rues, chemins et voies communales ;

APPROUVE le nom de la voie ci-après :

N°	NOM DES VOIES
127	Chemin du Petit Goalard - Lassalette

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CESSION DE PARCELLE IMPASSE DE L'OCTROI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de la cession de la bande de terrain située entre les parcelles AR 259 et AR 155 comme indiqué sur le plan annexé, pour une superficie totale de 28 m²

DIT que le prix de vente est fixé à 300 €, conformément à l'avis des domaines

DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

DEPLACEMENT ET CESSION DE CHEMIN RURAL AU HAMEAU DE TOUET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

CONSTATE la désaffectation du chemin rural pour la partie ayant fait l'objet de l'enquête publique,
APPROUVE l'aliénation du chemin rural « Quartier de Touet »,
APPROUVE le déplacement du chemin rural « Quartier de Touet »,
DIT que la commune se porte acquéreur d'une partie des parcelles I 71 et I 456 permettant le déplacement du chemin rural ;
FIXE le prix de vente à l'euro symbolique,
DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, la commune prenant à sa charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire

CESSION DE PARCELLE CHEMIN DES CAPOTS DE TESTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DÉCIDE de la cession partielle de la parcelle AX 267 comme indiqué sur le plan annexé, pour une superficie totale de 825 m²
DIT que le prix de vente est fixé à 19 200 €
DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la mise œuvre de la procédure de reprise de concessions funéraires au cimetière Saint Joseph

ADOPTION DU PACTE DE GOUVERNANCE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

VU l'article 1er de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
VU l'article L5211-11-2 et L5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2020 validant l'élaboration du Pacte de gouvernance ;

CONSIDERANT que les membres du Bureau de la Communauté de communes réunis en date du 13 janvier 2021 souhaitent continuer le projet d'élaboration du Pacte de gouvernance ci-annexé ;

DONNE un avis favorable au projet de pacte de gouvernance

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

VŒU EN SOUTIEN A MA DEMANDE D'UNE IRM POUR LE CENTRE HOSPITALIER DE CONDOM

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

CONSIDERANT

- que le besoin d'une IRM au centre hospitalier de Condom est clairement identifié,
- qu'il recueille l'adhésion des médecins et professionnels de santé,
- qu'il présenterait une forte-valeur ajoutée quant à la qualité des soins pour les habitants du bassin de santé de Condom, qui dépasse largement celui de la Communauté de communes de la Ténarèze,

APPORTE son soutien indéfectible à la demande d'une IRM par le centre hospitalier de Condom ;



Le Maire,
Jean-François ROUSSE